



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LA FONTAINE SAINT MARTIN
du 6 Mars 2017
20h00**

L'an DEUX MIL DIX SEPT, le SIX MARS, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

Etaient présents : M. Christophe LIBERT, Maire,

M. Jacques AUBRETON, M. Dominique COLOMBEL, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Marie GROULT, Mme Inès DURAND-GASSELIN, Mme Laurence HORY, Mme Christiane MEACCI, M. Juan DE LA HORRA, M. Christophe DUPONT.

Absents excusés : M. Olivier GALERAN ayant donné procuration à M. Juan DE LA HORRA, Mme Aby SCHAFFER, Mme Françoise BOUGARD, M. Eric BEDOUET, M. Didier GOUESSE.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Christiane MEACCI

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : Avenant 1 au contrat de prêt multi périodes n° 7625236 (Caisse d'Épargne)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Finances :

- Approbation du compte de gestion budget principal 2016
- Approbation du compte de gestion budget assainissement 2016
- Vote du compte administratif budget principal 2016
- Vote du compte administratif budget assainissement 2016
- Affectation résultats CA principal 2016
- Affectation résultats CA assainissement 2016
- Vote du budget primitif principal 2017
- Vote du budget primitif assainissement 2017
- Demandes de subvention d'associations
- Achat d'un souffleur
- Achat autre matériel
- Ajout d'un point supplémentaire : Avenant 1 au contrat de prêt multi périodes n° 7625236 (Caisse d'Épargne)

Ressources Humaines :

- Avis du Comité Technique sur la proposition faite par le Conseil Municipal sur la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Elections :

- Permanences des Elections Présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et des Elections Législatives des 11 juin et 18 juin 2017
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2017 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes de gestion et administratif 2016 de la commune

Les élus présents sont informés que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par Monsieur TERRIER, Trésorier de La Suze sur Sarthe, apparait conforme en tout point au compte administratif 2016 de ce même budget. L'ensemble des opérations de l'exercice 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires par M. Dominique COLOMBEL,

Le bilan de l'exercice 2016 s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	<u>Prévues :</u>	<u>437 104,75</u>
		<u>Réalisées :</u>	<u>352 096,02</u>
		<u>Reste à réaliser :</u>	<u>00,00</u>
	Recettes	<u>Prévues :</u>	<u>437 104,75</u>
		<u>Réalisées :</u>	<u>469 510,00</u>
		<u>Reste à réaliser :</u>	<u>00,00</u>

INVESTISSEMENT	Dépenses	<u>Prévues :</u>	<u>166 619,72</u>
		<u>Réalisées :</u>	<u>139 833,26</u>
		<u>Reste à réaliser :</u>	<u>00,00</u>
	Recettes	<u>Prévues :</u>	<u>166 619,72</u>
		<u>Réalisées :</u>	<u>113 496,57</u>
		<u>Reste à réaliser :</u>	<u>00,00</u>

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	<u>Fonctionnement :</u>	<u>117 413,98</u>
	<u>Investissement :</u>	<u>-2 015,97</u>
	<u>Résultat global :</u>	<u>115 398,01</u>

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

1. Le compte de gestion 2016 du budget communal est approuvé par 11 voix pour, voix 0 contre et 0 abstention.
2. Le compte administratif 2016 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Ayant entendu les résultats du compte administratif 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la section investissement	Résultat exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Pour affectation des résultats
FONCTIONNEMENT	121 329,01 €	84 320,72 €	117 413,98 €			154 422,27 €
INVESTISSEMENT	- 24 320,72 €		- 2 015,97 €			- 26 336,69 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016	154 422,27 €
<u>Affectation complémentaire en réserve (R1068) :</u>	<u>100 000,00 €</u>
<u>Résultat reporté en fonctionnement (R002) :</u>	<u>54 422,27 €</u>
<u>Résultat d'investissement reporté (D001) :</u>	<u>26 336,69 €</u>

Approbation des comptes de gestion et administratif 2016 Assainissement

Les élus présents sont informés que le compte de gestion relatif au budget assainissement susnommé, dressé par Monsieur TERRIER, Trésorier de La Suze sur Sarthe, apparaît conforme en tout point au compte administratif assainissement 2016 de ce même budget. L'ensemble des opérations de l'exercice 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires par M. Dominique COLOMBEL,

Le bilan de l'exercice 2016 s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	<u>Prévues :</u>	<u>28 951,60 €</u>
		<u>Réalisées :</u>	<u>20 993,27 €</u>
		<u>Reste à réaliser :</u>	<u>00,00 €</u>
	Recettes	<u>Prévues :</u>	<u>28 951,60 €</u>
		<u>Réalisées :</u>	<u>23 844,23 €</u>
		<u>Reste à réaliser :</u>	<u>00,00 €</u>

INVESTISSEMENT	Dépenses	<u>Prévues :</u>	<u>69 473,74 €</u>
		<u>Réalisées :</u>	<u>11 740,30 €</u>
		<u>Reste à réaliser :</u>	<u>00,00 €</u>
	Recettes	<u>Prévues :</u>	<u>69 473,74 €</u>
		<u>Réalisées :</u>	<u>10 208,76 €</u>
		<u>Reste à réaliser :</u>	<u>00,00 €</u>

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	<u>Fonctionnement :</u>	<u>2 850,96 €</u>
	<u>Investissement :</u>	<u>- 1 531,54 €</u>
	<u>Résultat global :</u>	<u>1 319,42 €</u>

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

1. Le compte de gestion 2016 du budget communal est approuvé par 11 voix pour, voix 0 contre et 0 abstention.
2. Le compte administratif 2016 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Affectation des résultats 2016 Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Ayant entendu les résultats du compte administratif Assainissement 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif Assainissement présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la section investissement	Résultat exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Pour affectation des résultats
FONCTIONNEMENT	6 040,60 €		2 850,96 €			8 891,56 €
INVESTISSEMENT	59 264,74 €		- 1 531,54 €			57 733,20 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016	8 891,56 €
<u>Affectation complémentaire en réserve (1068) :</u>	<u>00,00 €</u>
<u>Résultat reporté en fonctionnement (002) :</u>	<u>8 891,56 €</u>
<u>Résultat d'investissement reporté (001) :</u>	<u>57 733,20 €</u>

Vote du budget principal 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2017 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 444 650,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 190 955,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le budget primitif principal 2017
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution

Vote du budget primitif Assainissement 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif Assainissement 2017 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION : 30 802,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 67 942,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le budget primitif 2017 Assainissement
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution

Demandes de subventions

ASF Tennis

M. le Maire présente une demande de subvention de l'association ASF Tennis de Cérans-Foulletourte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.

Le Rêve de Norinia - France

M. le Maire présente une demande de subvention de l'association le Rêve de Norinia - France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix POUR et 1 voix CONTRE décide d'attribuer 200 euros à cette association.

Achat de matériel

Le Conseil Municipal est informé qu'un souffleur doit être acheté pour le service technique et que du matériel informatique doit être acheté pour l'école et la mairie.

RIFSEEP

Concernant le projet de délibération relatif à l'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) présenté lors de la séance du 3 janvier 2017, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 7 février 2017.

Avenant n° 1 au contrat de prêt multi périodes n° 7625236 signé avec la Caisse d'Epargne

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de réaménager le prêt n° 7625236 aux conditions suivantes :

Formule :	Prêt Taux fixe classique
Capital restant dû :	172 773,15 €, après l'échéance du 25/03/2017
Date d'effet :	25/03/2017
Durée résiduelle :	204 mois
Taux :	2,02% l'an
Périodicité :	Trimestrielle
Amortissement :	Progressif classique
Montant de l'échéance :	3 008,30 €
Frais de dossier :	172 €
TEG :	2,03%
Taux de période :	0,508%

Le Conseil municipal confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Christophe LIBERT, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Permanences du bureau de vote lors des élections présidentielles et législatives de 2017

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir s'inscrire aux permanences du bureau de vote des prochaines élections. Les électeurs volontaires pour tenir une permanence sont invités à se faire connaître en mairie.

Elections Présidentielles :

23 Avril 2017 1^{er} tour

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00	18h00 - 19h00
Christophe LIBERT	Juan DE LA HORRA	Christiane MEACCI	Fabienne BRETIGNOL	Fabienne BRETIGNOL
Marie GROULT	Jacques AUBRETON	Christophe DUPONT	Dominique COLOMBEL	Dominique COLOMBEL
Françoise BOUGARD	Inès DURAND GASSELIN		Laurence HORY	Laurence HORY

7 Mai 2017 2^{ème} tour

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00	18h00 - 19h00
Christophe LIBERT	Juan DE LA HORRA	Christiane MEACCI	Claude LANDRIU	
Marie GROULT	Jacques AUBRETON	Christophe DUPONT	Dominique COLOMBEL	
Fabienne BRETIGNOL	Inès DURAND GASSELIN		Laurence HORY	

Elections Législatives :

11 Juin 2017 1^{er} tour

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
Christophe LIBERT	Juan DE LA HORRA	Christophe DUPONT	Fabienne BRETIGNOL
Marie GROULT	Jacques AUBRETON	Aby SCHAFFER	Dominique COLOMBEL
Aby SCHAFFER	Inès DURAND GASSELIN		Laurence HORY

18 Juin 2017 2^{ème} tour

8h00-10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
Christophe LIBERT	Juan DE LA HORRA	Christiane MEACCI	Laurence HORY
Marie GROULT	Jacques AUBRETON	Christophe DUPONT	Dominique COLOMBEL
Claude LANDRIU	Inès DURAND GASSELIN	Aby SCHAFFER	Aby SCHAFFER

Commission Intercommunale des Impôts Directs

Suite à la demande de la Communauté Sud Sarthe, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de proposer 2 membres de la commission communale des impôts directs de La Fontaine Saint Martin pour intégrer la commission intercommunale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, dans le cadre de la constitution de la commission intercommunale des impôts directs, le Conseil Municipal propose les deux membres suivants :

1 - M. Claude LANDRIU, 24 rue principale 72330 La Fontaine Saint Martin

2 - Mme Martine MENARD, Les Maisons Rouges 72330 La Fontaine Saint Martin

Questions diverses :

Achat d'un NAS

L'achat d'un serveur de stockage en réseau, également appelé NAS (Network Attached Storage), est envisagé pour la mairie en remplacement des disques durs externes.